

■ **ASSOCIATION POUR L'AIDE AUX MEDECINES TRADITIONNELLES INDO-HIMALAYENNES**, à Hermance, rue du Nord 25. Nouvelle association. Statuts du: 30.05.2004. But: soutenir toute forme d'aide à la protection, au développement et à la transmission des médecines traditionnelles tibétaines; participer par tous les moyens utiles et nécessaires à la perpétuation du savoir médical local et à la mise en valeur du patrimoine et de la mémoire des populations tibétaines liées aux médecines traditionnelles du pays; soutenir la mise en valeur et le développement de l'usage et de la production de médicaments à base de plantes indigènes; participer à la mise sur pied ou la construction d'un ou plusieurs dispensaires pratiquant les médecines traditionnelles locales et financer tout ou partie de leur budget de fonctionnement. Ressources: cotisations et dons. Administration: le comité de direction. Signature individuelle de Odier Pierre, de Genève, à Chens sur Léman, F, président, et de Majou de la Débutrie Patricia, de et à Genève, secrétaire, tous deux membres du comité de direction.

Journal no 6597 du 04.06.2004
(02304090 / CH-660.1.217.004-8)